

2015. AVENANT N° 8... AU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE FRUCTI  
ÉPARGNE DE LA SOCIÉTÉ .....

Une copie de ce document doit être :

- affichée dans les locaux de l'Entreprise ;
- adressée à Natixis Interépargne – SERVICE DPAM - Avenue du Maréchal Montgomery- 14 029 Caen Cedex 9.

Je soussigné(e), M<sup>me</sup> AF PARENT-GROS agissant en qualité de PDG  
de l'entreprise DOMAINE A.F. GROS dont le siège social est à 5 Grande Rue  
Ci-après dénommée « l'Entreprise », 21630 POMMARD

Déclare modifier les règles d'abondement applicables au sein de l'Entreprise, aux versements effectués dans le PEE Fructi Epargne, conformément aux modalités prévues par l'article 3 du règlement de Fructi Epargne.

Les règles d'abondement sont modifiées comme suit :

L'Entreprise :  Ne versera pas d'abondement

Versera un abondement :

..... €

OU

8% du PASS (si l'employeur souhaite mettre en place le maximum légal qui évoluera chaque année à la hausse du fait de son indexation sur le PASS)

L'abondement versé par l'Entreprise concerne les versements volontaires de l'Épargnant (entre 0 et 300%) : 300...%

**Les nouvelles règles ainsi décidées sont immédiatement applicables.**

**Il est rappelé par ailleurs que la contribution de l'Entreprise comprend également la prise en charge des frais de tenue de compte de l'épargnant.**

**En application de l'article 10 du règlement du Plan Fructi Epargne, l'Entreprise informe sans délai l'ensemble de son personnel de la présente modification, par voie d'affichage. et adresse l'avenant en deux exemplaires à la DIRECCTE, dont une version sur support papier signée des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et une version sur support électronique.**

Fait à Pommard le 17/07/2015.  
Signature

**DOMAINE A.F. GROS**  
Adresse : LA GARELLE  
Grande Rue  
21630 POMMARD  
TEL : 03 80 22 61 55 - Fax : 03 80 24 02 16

